

COMMUNE DE CASTRES
DEPARTEMENT DU TARN

MISE A JOUR N°19 Arrêté du 16 février 2021

Actualisation de l'annexe12 du P.L.U. relative à la Zone d'Aménagement Différé(Z.A.D.) sur le territoire de la Commune par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 portant renouvellement de la Z.A.D. du Cause

Liste des pièces du dossier

1. Arrêté du Maire du 16 février 2021
2. Liste de pièces du dossier de PLU après mise à jour n°19
3. Arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 portant renouvellement de la Z.A.D du Cause



ARRETE

Reçu à la Préfecture
le 16 FEV. 2021
Publié par affichage
le 16 FEV. 2021
et/ou notifié le

URBANISME – MISE A JOUR N° 19 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) – ACTUALISATION DE L'ANNEXE 12 DU P.L.U. RELATIVE A LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE (Z.A.D.) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PAR L'ARRETE PREFECTORAL DU 19 DECEMBRE 2019 PORTANT RENOUELEMENT DE LA Z.A.D. DU CAUSSE

Le Maire de la Ville de CASTRES ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R. 153-18 et R. 151-52 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de CASTRES approuvé le 17 janvier 2012, mis en compatibilité par Déclaration d'Utilité Publique (décret n° 2018-638 du 19 juillet 2018), mis en compatibilité par déclaration de projet le 19 février 2019, révisé le 7 mars 2017, modifié les 7 février 2012, 11 décembre 2012, 4 février 2014, 25 juin 2019 et 22 décembre 2020, mis en révision le 7 février 2012 et mis à jour les 6 mars 2012, 3 janvier 2013, 28 novembre 2013, 3 juillet 2014, 14 août 2014, 25 septembre 2014, 28 décembre 2015, 20 octobre 2016, 9 décembre 2016, 16 janvier 2018, 6 avril 2018, 23 août 2018, 15 novembre 2018, 16 mai 2019 et le 12 août 2019 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 relatif à la création d'une Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) sur le territoire de la Commune de CASTRES ;
Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 portant renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Causse sur le territoire de la Commune de CASTRES ;
Vu les documents ci-annexés ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les annexes du P.L.U. de la Commune de CASTRES ;

ARRETE

ARTICLE 1er – Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CASTRES est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe 12 du P.L.U. est actualisée par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 portant renouvellement de la Z.A.D. du CAUSSE.

ARTICLE 2 – La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie, ainsi qu'à la Préfecture du Tarn.

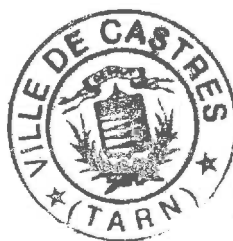
ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 – Copie du présent arrêté est adressée à Madame la Préfète du Département du Tarn et au représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté sera publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

ARTICLE 6 – Le Directeur général des services de la Ville de CASTRES est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CASTRES, le 16 FEV. 2021



LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Bugis".

Pascal BUGIS

AFFICHÉ du 16.02.2021
au 17.03.2021



Liste des pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme (après mise à jour n° 19)

Transmis à la Préfecture
le 16 FEV. 2021
Publié par affichage
le 16 FEV. 2021
et/ou notifié le

1 – Rapport de présentation

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

3 – Orientations d'aménagement

4 – Plan de zonage

5 – Règlement

6 – Annexes

Annexe 1 : Périmètre de la ZAC du Causse

Annexe 2 : Zones avec permis de démolir

Annexe 3 : Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre avec prescriptions d'isolement acoustique et prescriptions d'isolement acoustique (édictees en application de l'article L.571-10 du Code de l'Environnement) :

- . Arrêté du 30 janvier 2015 portant mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département du Tarn
- . La cartographie des communes affectées par l'emprise sonore des routes classées (**Commune de Castres uniquement**)
- . Le tableau fixant le type de catégorie pour chacun des tronçons routiers recensés (**Commune de Castres uniquement**)
- . Les arrêtés du 30 mai 1996 et du 25 avril 2003

Annexe 4 : Servitudes d'utilité publique

- Tableau des servitudes d'utilité publique, actes et réglementations
- Plan des servitudes d'utilité publique (hors périmètres de protection des monuments historiques et hors PPR)
- Périmètres de protection des monuments historiques (AC1)
- Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) – Risque inondation – Commune de CASTRES
- Plan de Prévention des Risques prévisibles (PPR) – Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles dans le Département du Tarn
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) – Société SEPIPROD – Commune de CASTRES

Annexe 5 : Schémas des réseaux d'eau, d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets existants ou en cours de réalisation en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets

- 5.1. Réseaux d'eau
- 5.2. Réseaux d'assainissement
- 5.3. Elimination des déchets

.../...

AFFICHE du 16.02.2021
au 17.03.2021



Liste des pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme (après mise à jour n° 19)

Transmis à la Préfecture
le 16 FEV. 2021
Publié par affichage
le 16 FEV. 2021
et/ou notifié le

6 – Annexes (suite)

Annexe 6 : Règlement local de la publicité, enseignes et préenseignes

Annexe 7 : Risque Mouvements de terrain – Document d'information (Etude GEOSPHAIR, avril 1999)

Annexe 8 : Liste des emplacements réservés

Annexe 9 : Actes et informations relatives aux sites archéologiques

Annexe 10 : Plan de zonage de l'assainissement collectif et non collectif, carte des filières d'assainissement autonome et aptitude des sols à l'assainissement autonome

Annexe 11 : Arrêté inter-préfectoral du 7 juin 2016 modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 29 juillet 2011 portant prise en considération de la mise à l'étude du projet d'aménagement de la mise à 2X2 voies de la liaison entre CASTRES et TOULOUSE

Annexe 12 : Arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 relatif à la création d'une Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) sur le territoire de la Commune de Castres et arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 portant renouvellement de la Z.A.D. du Causse

Annexe 13 : Plans de délimitation des Projets Urbains Partenariaux (P.U.P.) sur le territoire de la Commune de CASTRES :

- 13.1 - P.U.P. – 5 à 9 Chemin des FOURCHES
- 13.2 - P.U.P. – Lieu-dit « MAISON NEUVE »
- 13.3 - P.U.P. – Transformation d'une voie pompier en voirie lourde – Zone d'activités de MELOU
- 13.4 - P.U.P. – Zone 1AU de RASCAS
- 13.5 - P.U.P. – Secteur de SICARDENS
- 13.6 - P.U.P. – Rue de BELLEVUE
- 13.7 - P.U.P. – Secteur de MOLINIER
- 13.8 - P.U.P. – Lieu-dit « LA TUILERIE NEUVE »
- 13.9 - P.U.P. – Lieu-dit « LA CAPELANIE »
- 13.10 – P.U.P. – Lieu-dit « LA BERNADIE »
- 13.11 – P.U.P. – Lieu-dit « LE TRAVET »

Annexe 14 : Arrêté préfectoral du 4 août 2016 portant approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de CASTRES-MAZAMET

Annexe 15 : Délibération du Conseil Municipal de CASTRES en date du 24 octobre 2017 modifiant le périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) et l'étendant aux zones 1 AUH, 1AUHu et 1 AUHK du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Annexe 16 : Arrêté préfectoral du 25 avril 2019 relatif aux Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) sur le département du Tarn



PRÉFET DU TARN

Transmis à la Préfecture
le 16 FEV. 2021
Publié par affichage
le 16 FEV. 2021
et/ou notifié le

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service connaissance des territoires et
urbanisme

Bureau planification

**Arrêté du 19 DEC. 2019
portant renouvellement de la zone d'aménagement différé (ZAD) du Causse
sur la commune de Castres**

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.212-1 à L.212-5, L.213-2 à L.213-18, L.300-1, R.212-1 à R.213-26 ;
- Vu le décret du président de la République du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOUGARD en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 relatif à la création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le territoire de la commune de Castres ;
- Vu la délibération du conseil de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 8 avril 2019 ;
- Vu la délibération du conseil municipal de Castres du 25 juin 2019 ;

Considérant que la ZAD est nécessaire pour constituer un outil de maîtrise foncière en vue de réaliser le projet de développement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Causse ;

Considérant que la zone d'aménagement différé créée dans ce cadre par l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 arrive à échéance le 8 janvier 2020 en application de l'article 6 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Considérant que les terrains concernés par le droit de préemption, situés dans le périmètre de la ZAD, sont en cours d'acquisition ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

AFFICHÉ du 16.02.2021
au 17.03.2021

